



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Le Président

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

À la suite des annonces gouvernementales de ce matin, il me semble important de préciser un certain nombre de points. Il convient de rappeler que l'ensemble de ces dispositions vous sont transmises sous réserve de la publication des textes réglementaires les confirmant, l'Etat étant seul habilité à porter ce type de mesure. En outre, ce cadre demeure prévisionnel, et soumis à l'évolution de la situation sanitaire. La rigueur collective dont nous ferons preuve dans **l'application des protocoles sanitaires est donc un élément essentiel** pour que les perspectives esquissées dans ce courrier puissent se concrétiser.

La reprise d'activité sera autorisée pour le football des mineurs, dès le samedi 28 novembre.

Cette reprise d'activité sera soumise au respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement (pratique dans la limite de 3h, à moins de 20km du domicile).

Sont exclues les rencontres inter-clubs sous quelque forme que ce soit.

L'utilisation des vestiaires demeurera soumise, pour chaque club, à l'autorisation municipale d'ouverture des équipements. Je vous invite, afin de convaincre les municipalités d'autoriser cette ouverture, à leur transmettant les protocoles sanitaires élaborés au niveau national, afin d'attester du sérieux de l'encadrement de la pratique et de sa compatibilité avec les normes sanitaires en vigueur.

La Ligue se félicite du travail réalisé en commun entre la FFF et le ministère des sports pour parvenir à cette solution, **sur la reprise d'activité des mineurs**, qui permet aux clubs de retrouver une activité et de reprendre un rôle actif en matière de lien social et de santé

La deuxième phase de déconfinement ne concerne que les jeunes pour le futsal. **La reprise de l'activité futsal pour les jeunes sera possible à compter du 15 décembre** sous réserve de l'évolution favorable des indicateurs de santé publique. Cette reprise s'opérera dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur et sera limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club.

Dans la période du 15 décembre 2020 au 20 janvier 2021 la reprise des compétitions et rencontres inter-clubs n'est pas autorisée.

S'agissant de la reprise des entraînements en respectant le couvre-feu qui sera appliqué sur l'ensemble du territoire, la FFF travaille étroitement avec les services de l'Etat pour prévoir une reprise des entraînements début janvier, et permettre une période de réathlétisation pour autoriser **une reprise des compétitions les 23 et 24 janvier.**

Dans le cas contraire, et, si le premier ministre reste sur ses déclarations de ce matin, avec une reprise des entraînements le 21 janvier, nous ne pourrions pas envisager un début des compétitions **avant le week-end du 13 et 14 février.**

Le Président de la Ligue de Football Amateur m'a demandé de participer au groupe de travail national pour élaborer des scénarios applicables selon le type de compétitions.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous. Mais étant donné la complexité des calendriers, je m'interroge à savoir si nous pourrions envisager de terminer normalement cette saison.

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, avec mes sincères salutations, toute ma considération pour votre engagement au service du football.

Jean-claude COUAILLES

Président Ligue Football d'Occitanie

